

Réseaux de chaleur

2 novembre 2022

Au cœur de
votre quotidien

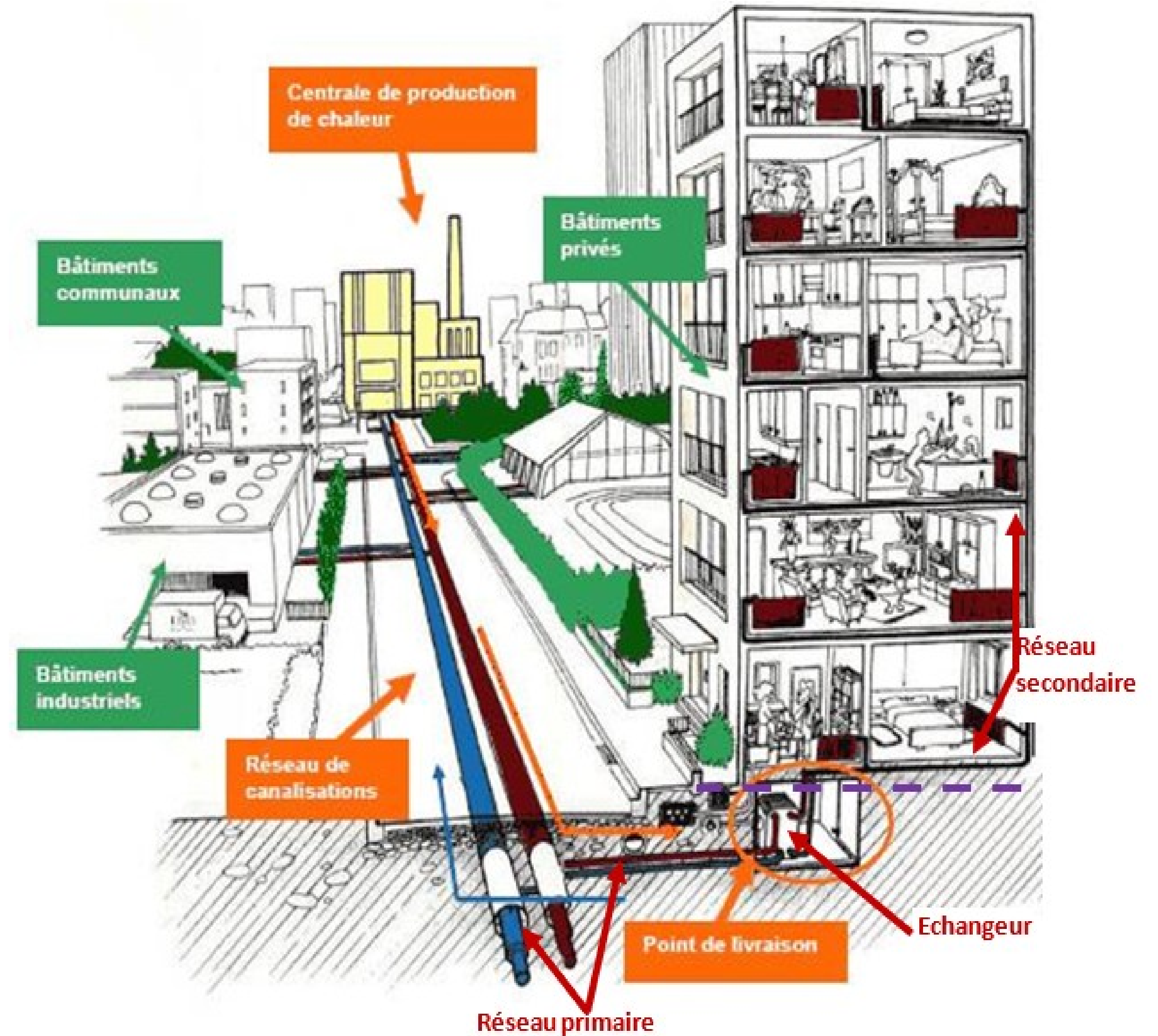
toulouse
métropole

Qu'est-ce qu'un réseau de chaleur ?

Système de canalisations qui achemine vers les bâtiments de la chaleur produite localement avec des énergies renouvelable et de récupération

➤ Source de chaleur renouvelable et de récupération :

- Géotherme
- Biomasse
- Chaleur de récupération issue d'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
- Chaleur issue de l'industrie, systèmes de cogénération
- Récupération de chaleur issue de l'eau (lac, eaux usées)



➤ **Les atouts des réseaux de chaleur**

- Alimentés par des **énergies locales et renouvelables** contribuant à une économie locale
- Tarifs **compétitifs et stables**
- **Sécurité** et fiabilité d'approvisionnement
- Contribution à la **baisse des émissions de GES**

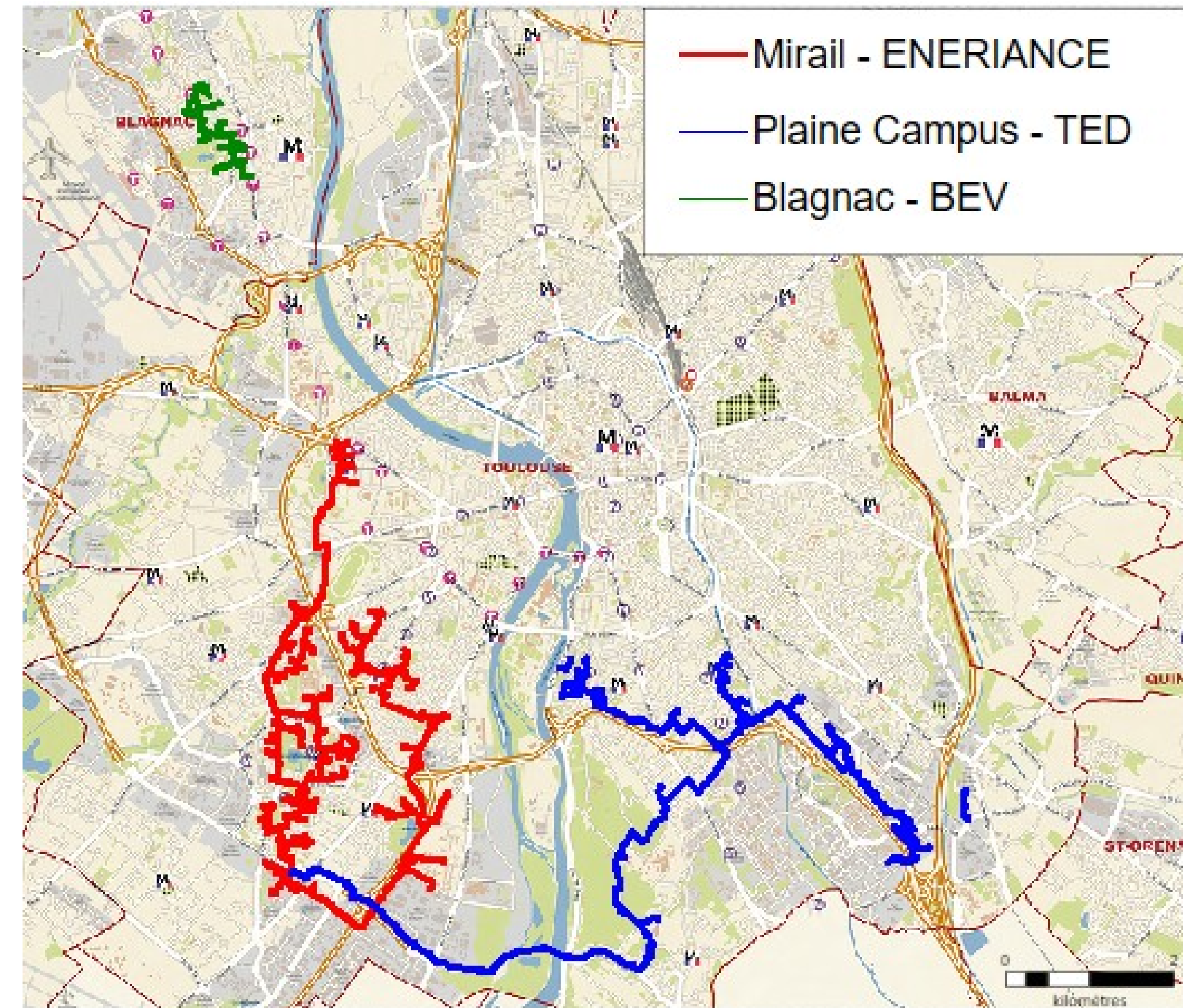
➤ **Critère-clé : la densité thermique**

Pour permettre la viabilité économique du réseau : seuil minimum de la chaleur livrée

Densité thermique liée à la densité urbaine et aux caractéristiques thermiques des bâtiments

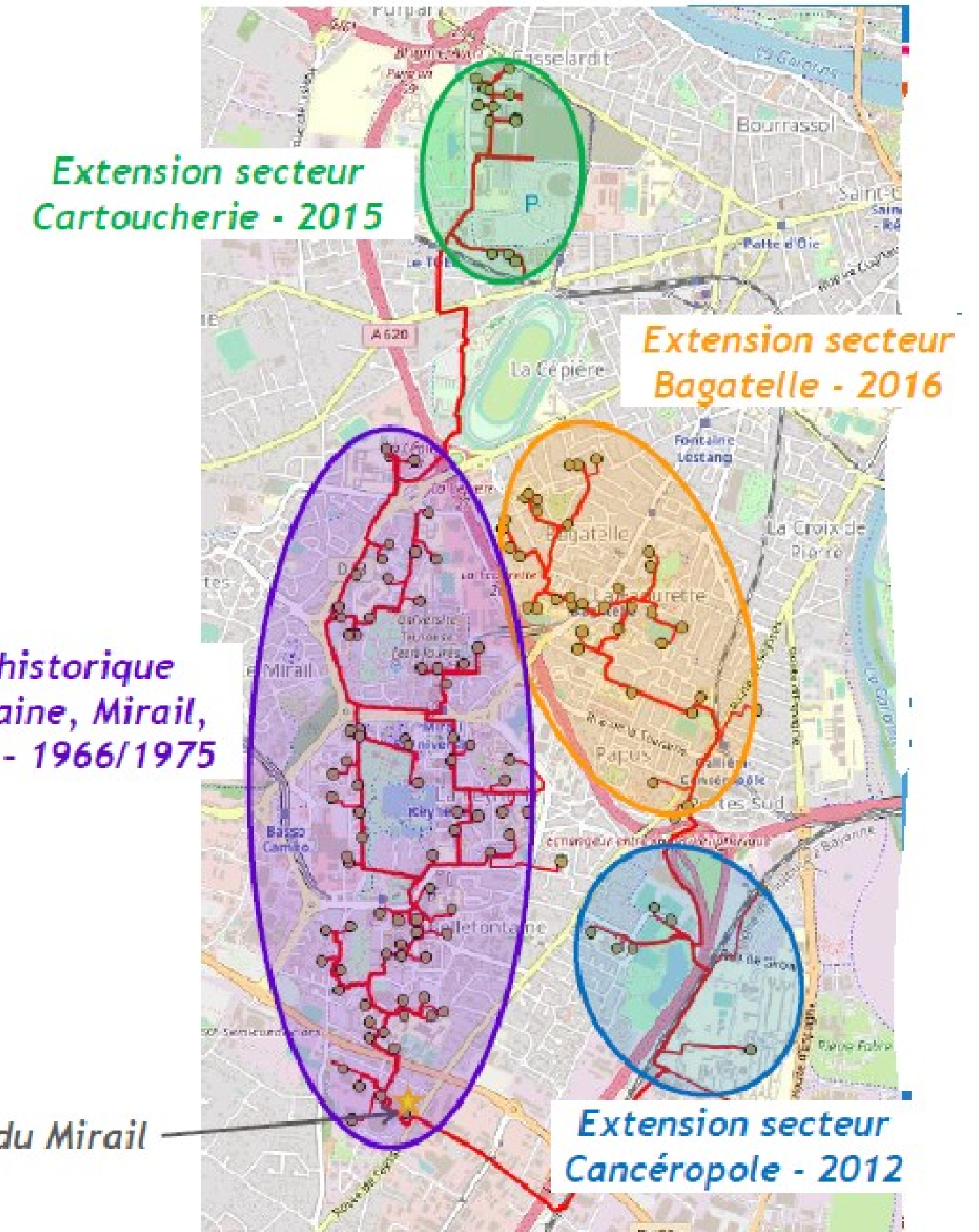
➤ 3 réseaux de chaleur publics sur le territoire

Réseau	Année de mise en service	Production annuelle en GWh	Taux EnR&R
Mirail	1968 –1975	195	99%
Plaine Campus TED	2019	140 (à terme)	70%
Blagnac	1976	18	75%



Le réseau de chaleur du Mirail

- Alimenté à 99 % par **la chaleur fatale issue de l'UVE Toulouse - Mirail**
- Plus de **40 kilomètres** de longueur
- **160 GWh/an** livrés en moyenne
- **19 000 équivalents logements**
- Permet d'éviter l'émission de **42 000 tonnes de CO₂** par an
- La chaleur fatale de l'UVE est valorisée également en été (production d'électricité, production d'eau chaude sanitaire, production de froid)
- Energie économiquement attractive **49 € TTC/MWh** (2021)
- récompensé chaque année depuis 2013 par le **label éco-réseau d'Amorce**
- Le réseau est géré par la société ENERIANCE (Groupe CORIANCE) par contrat de Délégation de Service Public depuis 2007 jusqu'en 2025



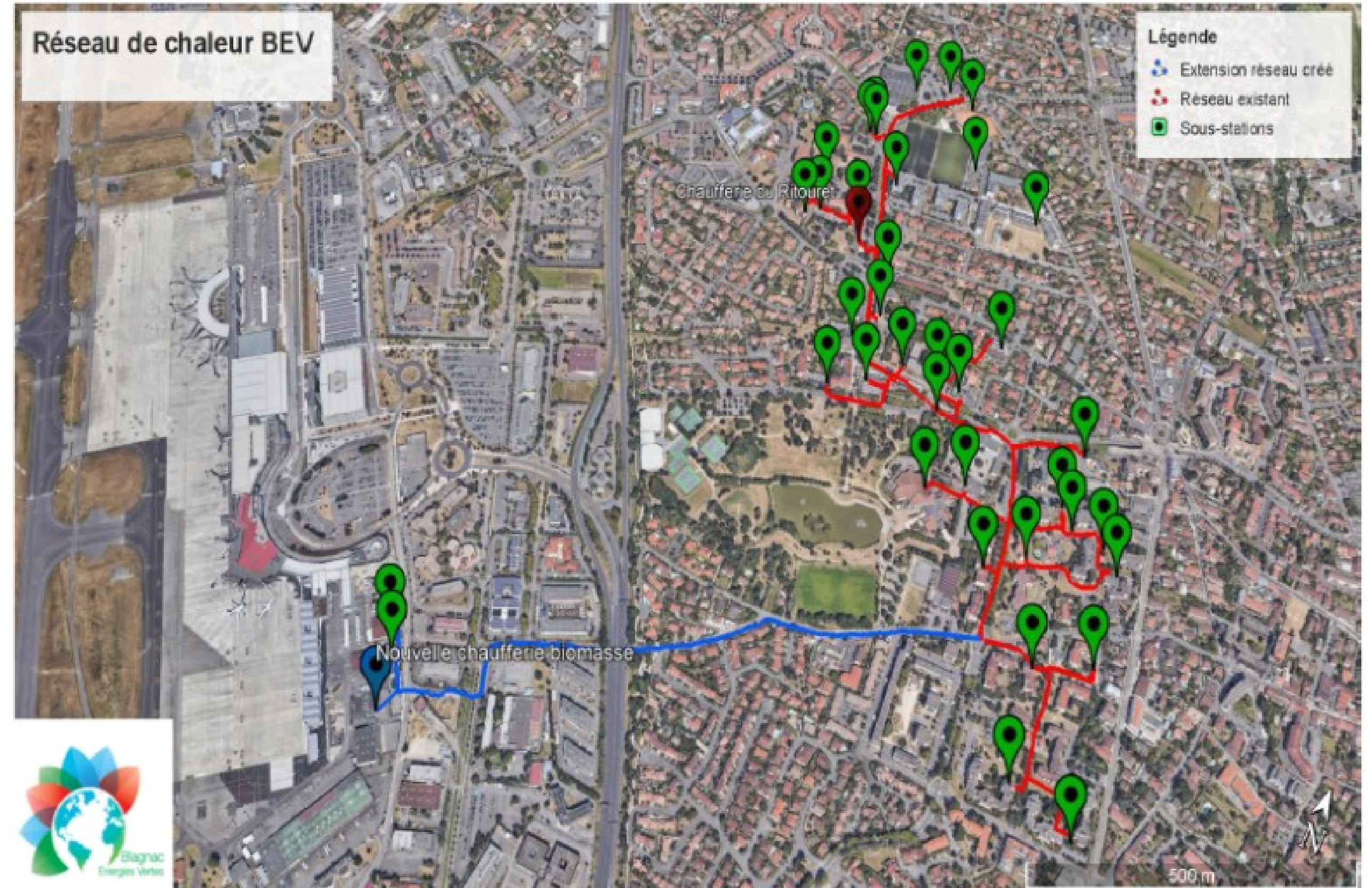
Le réseau de chaleur de Plaine Campus

- Création en **2019** ; **alimenté par la chaleur fatale de l'UVE**. Particularité : présence d'une boucle d'eau tempérée sur la ZAC Montaudran qui permet aussi une production de froid.
- A terme, plus de **35** kilomètres de réseau - **120 GWh** distribués/an - **19 000 tonnes de CO₂** économisé par an
- La chaleur fatale de l'UVE est valorisée également en été (production d'électricité, production d'eau chaude sanitaire, production de froid)
- Desserte de plus de **14 000 équivalents logements** avec notamment les ZAC d'Empalot, Toulouse Montaudran Aérospace, l'Hôpital de Rangueil, la ZAC Malepère, l'Île du Ramier
- Taux d'ENR&R de **70 %** à partir de la récupération de l'énergie fatale de l'UIOM et de la récupération de la chaleur des supercalculateurs de l'Espace Clément Ader (ECA), l'appoint/secours est assuré par la chaufferie gaz de Montaudran.
- Le réseau a reçu le label **éco-réseau d'Amorce** en 2021
- Le réseau est géré par la société Toulouse Energie Durable (Groupe DALKIA) par contrat de Délégation de Service Public depuis 2015 jusqu'en 2045



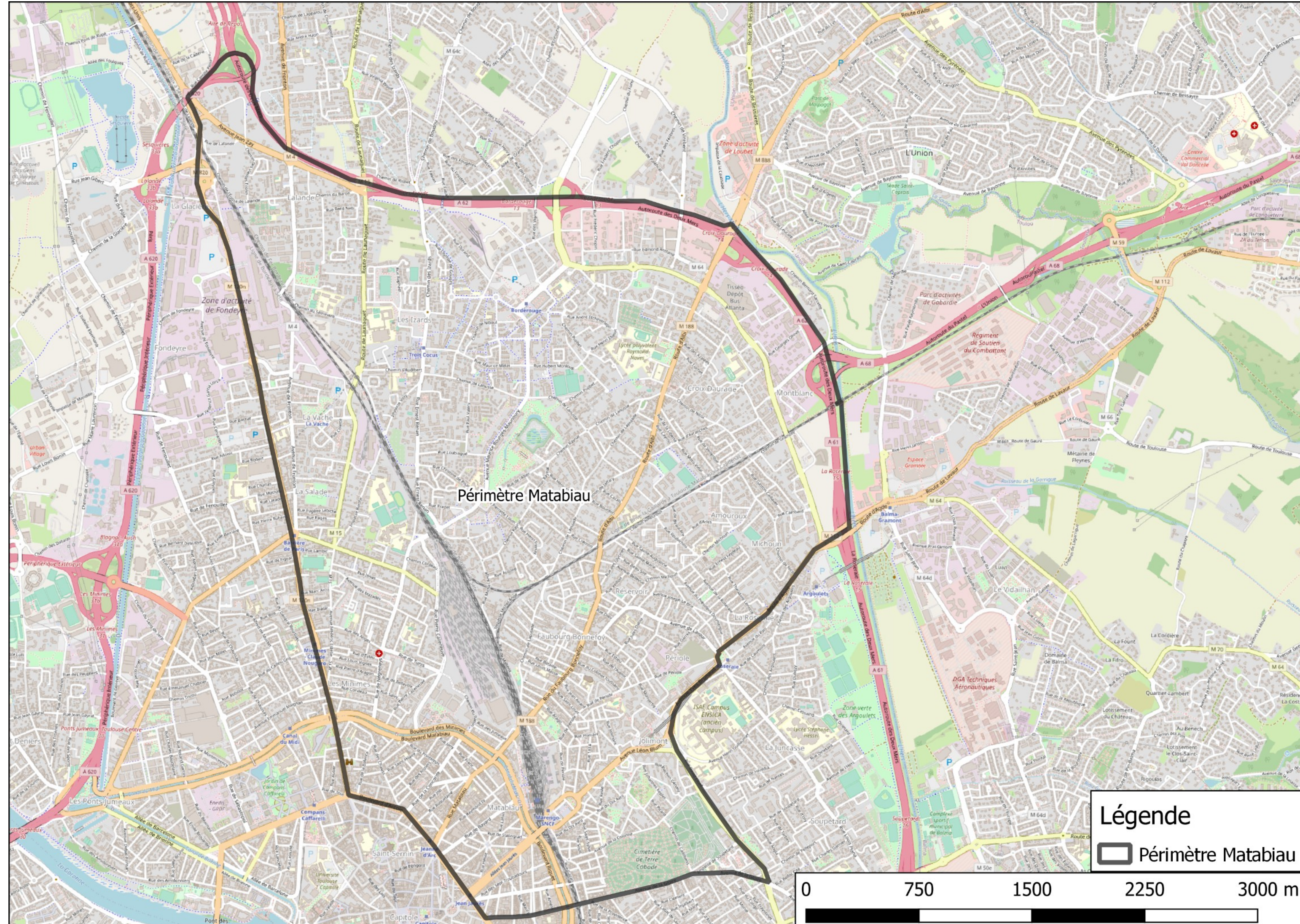
Le réseau de chaleur de Blagnac

- Créé en 1976,
- Alimenté par de la **géothermie profonde** de plus de 1 500 mètres (2 puits : Ritouret et Ramiers).
- En 2018, le puits du Ramiers a été remis en service.
- En 2021, une nouvelle **chaufferie biomasse** à proximité de l'aéroport a été mise en service.
- 5,5 kilomètres de longueur - **16 GWh/an** livrés en moyenne - **2 000 équivalents logements** - Permet d'éviter l'émission de **2 100 tonnes de CO₂** par an
- Taux ENR&R à partir de géothermie et de biomasse : 75%
- Le réseau a reçu le label **éco-réseau d'Amorce** à partir de 2020.
- Le réseau est géré par la société Blagnac Energies Vertes (Groupe Véolia) par contrat de Délégation de Service Public depuis 2017 jusqu'en 2037.



Le projet de réseau de chaleur Grand Matabiau – Quais d'Oc

- En cours de consultation
- Création d'un réseau de chaleur au Nord-Est de Toulouse alimenté par une chaufferie biomasse et/ou une autre source d'énergie renouvelable (exigence du dossier de consultation : minimum 65% d'ENR&R)
- Objectif de mise en service 2025



**Merci pour
votre
attention**